
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 14 août 2017 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Pierre Thouin, directeur par intérim des travaux publics
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Francine Taillefer, directrice par intérim de la performance du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
M. Daniel Bussièrès, chef de division des communications et relations avec les citoyens
M. Yves Deslongchamps, chef de division des sports et loisirs
M. Guy Matte, régisseur - sports et loisirs

Étaient aussi présents :

M. Dominique Debrosse, directeur de cabinet en arrondissement
M. Alain-David Jean-Noël, attaché politique au cabinet de la mairesse
M. Giovanni Zampini, représentant du PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : environ vingt (20)

Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens.

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Black présente ensuite les membres du conseil et de son cabinet ainsi que le personnel de direction présent et du représentant du Poste de quartier 39 du Service de police.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA17 10 316

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 août 2017,
à 19 h.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 août 2017, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10 - Mot de la Mairesse.

Mme Black fait la lecture d'une lettre de remerciements émanant de M. Dimitrios (Jim) Beis, maire de l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, membre du comité exécutif et responsable de l'approvisionnement, des sports et loisirs ainsi que des communautés d'origines diverses et de M. Dominique Jacob, directeur d'arrondissement, suite à l'aide apportée aux résidents par l'arrondissement de Montréal-Nord lors de la crue des eaux printanière 2017 :

« Madame Laperrière,

Les événements provoqués par la crue des eaux printanière 2017 marqueront l'histoire de l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro. En effet, nous avons un très gros défi à relever pour protéger les résidences de l'eau, limiter le plus possible les dégâts, mais surtout pour venir en aide à nos résidents durement touchés par les inondations.

Nous souhaitons vous exprimer notre reconnaissance pour l'aide précieuse que vous nous avez apportée durant cette crue des eaux historique, dont ont été victimes des centaines de résidents de notre arrondissement. Grâce à votre coopération ainsi qu'à la présence de vos employés, nous avons été plus efficaces dans nos actions, tout en offrant un répit à nos équipes. Cet événement exceptionnel auquel nous avons dû faire face a permis de constater la solidarité qui existe entre les arrondissements et les services centraux de la Ville de Montréal.

Sans votre appui, nous n'aurions pu offrir autant d'aide à nos sinistrés. Nous tenons également à vous assurer que nous vous soutiendrons advenant un événement de cette ampleur dans votre arrondissement.

Par ce petit souvenir, nous vous prions d'accepter nos plus sincères remerciements et de les partager à votre personnel. »

Mme Black rend hommage à 3 jeunes citoyens de l'arrondissement qui se sont démarqués dans le sport :

Mme Méghane Jasmin, porte-parole de l'équipe féminine de Baseball Québec pour l'année 2017 et médaillée de bronze aux championnats canadiens ;

M. Jason Therrien qui a fait ses débuts dans la ligue majeure de baseball le 29 juillet dernier contre les Braves d'Atlanta ;

M. Chris Boucher, qui évolue dans la NCAA et qui vient de signer un contrat avec l'équipe de basketball Warriors d'Oakland.

Mme Black souligne l'implication de plusieurs organismes communautaires de l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'aide apportée aux migrants haïtiens.

10 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 15.

Mme Nerella Collot

Suivi relatif à une demande de permis

M. Guy Leduc

Félicitations relatives au suivi d'une demande formulée à l'arrondissement relativement au marquage de la chaussée

Mme Julie Sigouin

Problématique de propreté dans le secteur nord-est de l'arrondissement

M. Henri Bouchard

Arrêts d'autobus et pistes cyclables
Non-respect des feux de circulation par les cyclistes

M. Pierre Lecompte

Projets d'aménagement de la rive de la rivière des Prairies

M. Paul Champagne

Problématique de chats errants

M. Pinard

Utilisation de la piste cyclable le long de la rive après 23 h

Fin de la période de questions à 19 h 40.

CA17 10 317

Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 27 juin 2017, à 19 h et de la séance extraordinaire tenue le 30 juin 2017, à 17 h 30.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 27 juin 2017, à 19 h et de la séance extraordinaire tenue le 30 juin 2017, à 17 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA17 10 318

Approuver et déposer aux archives les procès-verbaux corrigés des réunions du comité consultatif d'urbanisme du 3 avril 2017 et du 2 mai 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les procès-verbaux corrigés des réunions du comité consultatif d'urbanisme du 3 avril 2017 et du 2 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1170576015

CA17 10 319

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 juin 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.06 1177040015

CA17 10 320

Déposer aux archives le compte rendu de la rencontre du comité du développement social et communautaire tenue le 22 juin 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le compte rendu de la rencontre du comité du développement social et communautaire tenue le 22 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.07 1174201004

CA17 10 321

Approuver le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, section circulation, tenue le 20 juin 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé le compte rendu de la réunion du comité des travaux publics, section circulation, tenue le 20 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.08 1173602010

CA17 10 322

Adopter la Politique sur les saines habitudes de vie de l'arrondissement de Montréal-Nord et approuver le plan d'action 2017-2025 s'y rattachant.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adoptée la Politique sur les saines habitudes de vie de l'arrondissement de Montréal-Nord et que soit approuvé le plan d'action 2017-2025 s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1176324001

CA17 10 323

Adjuger à Terrassement Ahuntsic inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 526 545,49 \$, taxes incluses, un contrat pour la mise aux normes des aires de jeux et de l'éclairage au parc Lacordaire et la réfection de la surface des terrains de tennis au parc Sauvé, et autoriser une dépense totale de 542 067,11 \$.

Appel d'offres 997 / 6 soumissions

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adjugé à Terrassement Ahuntsic inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 526 545,49 \$, taxes incluses, le contrat 997 pour la mise à niveau des aires de jeux et de l'éclairage au parc Lacordaire et la réfection de la surface des terrains de tennis au parc Sauvé ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 542 067,11 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1174383008

CA17 10 324

Adjuger à Pavage Dion inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 518 126,21 \$, taxes incluses, un contrat pour la construction de 2 terrains de tennis avec éclairage au parc Le Carignan, et autoriser une dépense totale de 526 174,46 \$.

Appel d'offres 999 / 7 soumissions

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adjugé à Pavage Dion inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 518 126,21 \$, taxes incluses, le contrat 999 pour la construction de deux terrains de tennis ainsi que l'éclairage au parc Le Carignan ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 526 174,46 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1174383009

CA17 10 325

Adjuger à Axor Experts-Conseils inc, au montant maximal de 423 406,94 \$, taxes incluses, pour le contrat 1 et à SNC-Lavalin inc., au montant maximal de 457 571,76 \$, taxes incluses, pour le contrat 2, pour des services professionnels en ingénierie multidisciplinaires d'une durée maximale de 24 mois et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces firmes.

Appel d'offres 1010 / Contrat 1 - 6 soumissions

Contrat 2 - 6 soumissions

Du consentement unanime des membres du conseil,

Il est résolu :

QUE le présent dossier soit laissé sur la table.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1174383007

CA17 10 326

**Adjuger à Excavation Patrice Couture inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 201 799,31 \$, taxes incluses, un contrat pour la modification du réseau d'égout pluvial au 11121 avenue Salk, et autoriser une dépense totale de 213 871,69 \$.
Appel d'offres 1012 / 7 soumissions**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adjugé à Excavation Patrice Couture inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 201 799,31 \$, taxes incluses, le contrat 1012 pour la construction d'un conduite d'égout pluvial au 11121 avenue Salk ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 213 871,69 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1174383010

CA17 10 327

**Adjuger à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 131 726,11 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture, la plantation et l'arrosage de 177 arbres, pour une période de 26 mois, du 15 août 2017 au 15 octobre 2019.
Appel d'offres 17-16029 / 3 soumissions**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 131 726,11 \$, taxes incluses, le contrat 17-16029 pour la fourniture, la plantation et l'arrosage des 177 arbres, pour une période de 26 mois soit du 15 août 2017 au 15 octobre 2019 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1177367010

CA17 10 328

**Adjuger à Neigexpert Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 103 477,50 \$, taxes incluses, un contrat pour les services de trois (3) remorqueuses avec opérateurs pour le remorquage lors des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2017-2018.
Appel d'offres 17-16202 / 3 soumissions**

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adjugé à Neigexpert Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 103 477,50 \$, taxes incluses, le contrat 17-16202 pour le service de trois (3) remorqueuses avec opérateurs pour le remorquage lors des opérations de déneigement pour la saison hivernale 2017-2018 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1173484002

CA17 10 329

Autoriser une dépense additionnelle de 16 705,83 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels octroyé à SOVERDI pour l'accompagnement des comités de riverains et de l'arrondissement dans le cadre du programme des ruelles vertes, majorant ainsi le montant total du contrat de 10 000 \$ à 26 705,83 \$, taxes incluses et approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense additionnelle de 16 705,83 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de services professionnels octroyé à SOVERDI pour l'accompagnement des comités de riverains et de l'arrondissement dans le cadre du programme des ruelles vertes, majorant ainsi le montant total du contrat de 10 000 \$ à 26 705,83 \$;

QUE soit approuvé le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1177161005

CA17 10 330

Accorder une contribution financière totale de 81 414 \$ provenant du budget de l'arrondissement de Montréal-Nord dédié à Priorité jeunesse 2017 aux organismes suivants : 27 191 \$ au Centre de formation Jean-Paul Lemay pour le projet « Redémarre ta vie en 10 semaines », 24 000 \$ à Coup de pouce jeunesse Montréal-Nord pour le projet « Programme Pairs aidants », 20 223 \$ au Centre des jeunes l'Escale pour le projet « Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) » et 10 000 \$ au groupe Les YMCA du Québec pour le projet « Programme Alternative Suspension » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.

Monsieur Jean-Marc Gibeau déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter. (M. Gibeau a des relations d'affaires avec un organisme)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 27 191 \$ au Centre de formation Jean-Paul Lemay pour le projet « Redémarre ta vie en 10 semaines » ;

QUE soit accordée une contribution financière de 24 000 \$ à Coup de pouce jeunesse Montréal-Nord pour le projet « Programme Pairs aidants » ;

QUE soit accordée une contribution financière de 20 223 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord pour le projet « Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) » ;

QUE soit accordée une contribution financière de 10 000 \$ à Les YMCA du Québec pour le projet « Programme Alternative Suspension » ;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1174233007

CA17 10 331

Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à « Montréal-Nord en santé » pour l'année 2017 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

Que soit accordée une contribution financière de 31 113 \$, pour l'année 2017-2018, à « Montréal-Nord en santé » conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et « Montréal-Nord en santé » ;

QUE le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social soit mandaté afin d'assurer le respect des paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local ainsi que la bonne utilisation des fonds octroyés ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1174988006

CA17 10 332

Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Récréotouristique Montréal-Nord faisant affaire sous le nom « la Route de Champlain » et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à l'Association Récréotouristique Montréal-Nord faisant affaire sous le nom « la Route de Champlain » et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1174848018

CA17 10 333

Accorder une contribution financière de 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1174848020

CA17 10 334

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club Bel Âge Saint-Antoine-Marie-Claret pour la tenue de ses activités annuelles et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Club Bel Âge Saint-Antoine-Marie-Claret pour la tenue de ses activités annuelles ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1173848015

CA17 10 335

Accorder une contribution financière de 300 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour la tenue de la 4^e édition de l'événement « Match des étoiles » qui aura lieu le 20 août 2017 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour la tenue de la 4^e édition de l'événement « Match des étoiles » qui aura lieu le 20 août 2017 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1174848019

CA17 10 336

Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'Association générale des insuffisants rénaux (A.G.I.R.) et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ à l'Association générale des insuffisants rénaux (A.G.I.R.) et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1174848017

CA17 10 337

Accorder une contribution financière de 200 \$ au Regroupement Italiens - Région Molise de Montréal-Nord (Montréal-Nord en fête pour vénérer St-Roch et St-Michel Archange de Ripabottoni) pour la célébration des 25 ans de la fondation de l'organisme qui a eu lieu le 6 août 2017 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ au Regroupement Italiens - Région Molise de Montréal-Nord (Montréal-Nord en fête pour vénérer St-Roch et St-Michel Archange de Ripabottoni) pour la célébration des 25 ans de la fondation de l'organisme qui a eu lieu le 6 août 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1173848016

CA17 10 338

Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA).

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA).

Adopté à l'unanimité.

20.16 1157161002

CA17 10 339

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 juin 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1173848013

CA17 10 340

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 juin 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1173848014

CA17 10 341

Autoriser le remboursement à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) d'une dépense de 25 813,15 \$ pour des services professionnels dans le cadre des travaux de réfection de la piscine de l'école Henri-Bourassa.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé le remboursement à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI) d'une dépense de 25 813,15 \$ pour des services professionnels dans le cadre des travaux de réfection de la piscine de l'école Henri-Bourassa ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1170217010

CA17 10 342

Entériner une dépense de 1 253,23 \$, taxes incluses, pour la participation de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et de Mme Chantal Rossi, conseillère de ville, district Marie-Clarac, à la conférence offerte par l'Union des municipalités du Québec « Les Assises annuelles - Créer des ponts pour l'avenir » qui a eu lieu au Palais des congrès les 4 et 5 mai 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 1 253,23 \$, taxes incluses, pour la participation de Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement et de Mme Chantal Rossi, conseillère de ville, district Marie-Clarac, à la conférence offerte par l'Union des municipalités du Québec « Les Assises annuelles - Créer des ponts pour l'avenir » qui a eu lieu au Palais des congrès les 4 et 5 mai 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1173848017

CA17 10 343

Autoriser une dépense de 459,90 \$, taxes incluses, auprès du Congrès National des Italo-Canadiens pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme soulignant la semaine Italienne de Montréal 2017 du 4 au 13 août et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 459,90 \$, taxes incluses, auprès du Congrès National des Italo-Canadiens pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme soulignant la semaine Italienne de Montréal 2017 du 4 au 13 août ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1173848018

CA17 10 344

Autoriser une dépense de 357 \$ auprès de l'organisme Ali et les Princes de la rue pour l'achat de 3 billets dans le cadre de l'événement « 12 rounds d'espoir pour les princes » qui aura lieu le 23 août 2017 et ce, à même le budget de représentations des élus pour l'année financière 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 357 \$ auprès de l'organisme Ali et les Princes de la rue pour l'achat de 3 billets afin de permettre la présence de Mmes Christine Black, mairesse d'arrondissement, Chantal Rossi, conseillère de ville et Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement à l'événement « 12 rounds d'espoir pour les princes » qui aura lieu le 23 août 2017 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1174848021

CA17 10 345

Approuver la reconnaissance et le soutien, pour la période d'août 2017 à juin 2020, du Centre Récréatif des aînés Haïtiens de Montréal-Nord à titre de partenaire privé et à l'AREQ (CSQ) Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec et Ringuette 96 Montréal-Nord Inc. à titre de partenaires de mission complémentaire.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés la reconnaissance et le soutien, pour la période d'août 2017 à juin 2020, au Centre Récréatif des aînés Haïtiens de Montréal-Nord à titre de partenaire privé et à l'AREQ (CSQ) Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec et Ringuette 96 Montréal-Nord Inc à titre de partenaires de mission complémentaire.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1177549013

CA17 10 346

Adopter le « Règlement RGCA17-10-0010 autorisant l'occupation à des fins de garderie pour le bâtiment situé au 5320, rue d'Amos ».

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA17-10-0010 afin d'autoriser, malgré les dispositions applicables des règlements d'urbanisme de l'arrondissement de Montréal-Nord, l'utilisation à des fins de garderie d'un bâtiment situé au 5320 rue d'Amos, sur le lot 1 093 816 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1175995012

CA17 10 347

Adopter le « Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX ».

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA17-10-0011 de contrôle intérimaire pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1170576028

CA17 10 348

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 8 août 2017 et adopter le « Règlement R.R.1562.038 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin notamment de compléter la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 8 août 2017, à 18 h 45 ;

ET QUE soit adopté, avec changements, le Règlement R.R.1562.038 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de compléter la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Adopté à l'unanimité.

40.03 1170576013

CA17 10 349

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 8 août 2017 et adopter le « Règlement RGCA09-10-0006-8 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de compléter la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) ».

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 8 août 2017, à 18 h 45 ;

ET QUE soit adopté le Règlement RGCA09-10-0006-8 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de compléter la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Adopté à l'unanimité.

40.04 1170576020

CA17 10 350

Adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-024 afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment situé au 9761, boulevard Saint-Michel, et ce en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-024 visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment au 9761, boulevard Saint-Michel, lots 1 175 026 et 1 175 094 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

POUR L'ENSEMBLE DU PROJET :

- Déroger à l'article 92 du Règlement de zonage refondu 1562 pour la grille C1-228 afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment et d'autoriser :
 - une largeur de bâtiment de 5,53 m au lieu de 6,1 m ;
 - une marge avant principale de 1,09 m au lieu de 4,5 m ;
 - une marge latérale de 0 m au lieu de 1,98 m ;
 - une marge arrière de 0 m au lieu de 4,5 m.
- Déroger à l'article 214.4 du Règlement de zonage refondu 1562 afin d'autoriser :
 - une aire de stationnement ne comportant pas de bordure sur la partie située à proximité du bâtiment, au lieu d'une bordure continue de 15,25 cm de hauteur et de largeur ;
 - une aire de stationnement possédant une bande d'isolement d'un minimum de 0,46 m au lieu de 1 m.
- Déroger à l'article 214.5 du Règlement de zonage refondu 1562 afin d'autoriser :
 - une entrée charretière simple ayant une largeur de 10 m au lieu de 6 m.
- Déroger à l'article 164.2 du Règlement de zonage refondu 1562 afin d'autoriser :
 - l'implantation d'une terrasse commerciale à 0,55 m au lieu de 1,55 m du trottoir.

Le tout en conformité avec les plans préparés par Campanella & associés et datés de juin 2015.

Et à cette fin, d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Le dépôt d'une garantie financière, conforme aux exigences de la DAUSE, fixée à 3 % de la valeur totale des travaux et libérée comme suit :
 - 50 % de la garantie financière quand tous les travaux touchants au bâtiment seront complétés ;
 - 45 % de la garantie financière quand tous les travaux touchants à l'aménagement extérieur seront complétés ;
 - 5 % de la garantie financière quand le projet d'affichage sera réalisé.
- L'aménagement d'un écran visuel pour dissimuler les équipements mécaniques au toit ;
- La réalisation d'une toiture blanche, soit à membrane ou à gravier blanc ;
- L'aménagement d'un stationnement à vélo de 6 cases ;

- Le dépôt, dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution, d'une nouvelle proposition d'affichage devant être soumise au Comité consultatif d'urbanisme ;
- Le dépôt, dans un délai de 6 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution, d'une demande d'occupation du domaine public ;
- Le projet doit être soumis de nouveau à l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme dans le cas où le concept ou l'apparence du bâtiment se verrait substantiellement modifié ;
- Les travaux doivent être amorcés dans les 12 mois qui suivent l'entrée en vigueur de la présente résolution à défaut de quoi la présente autorisation devient caduque.
- À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent ;

Toutes autres dispositions continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1150576010

CA17 10 351

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 8 août 2017 et adopter le second projet de résolution PP-029 afin d'autoriser l'usage conception, design, assemblage et commercialisation d'appareils de conditionnement, ainsi que l'aménagement d'un stationnement dans la cour latérale devant un mur de façade pour le bâtiment situé au 12180 à 12200, boulevard Albert-Hudon, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 8 août 2017, à 18 h 45 ;

ET QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution PP-029 visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 12180 à 12200, boulevard Albert-Hudon, lots 1 667 876 et 1 667 902 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

POUR LE PROJET:

- Déroger à la grille RM36-772 et permettre d'occuper le bâtiment par des activités liées à l'usage conception, design, assemblage et commercialisation d'appareil de conditionnement, équivalent à l'usage commerce de gros de machine, matériel et fournitures pour l'industriel (Ch) ;
- Déroger à l'article 92.22 du Règlement de zonage refondu 1562 et permettre d'implanter une aire de stationnement dans la marge avant du bâtiment.

Et à cette fin, d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- L'obligation de déposer un plan de réaménagement du stationnement et de verdissement du site conformément aux dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 ;
- Que toutes les activités doivent se dérouler à l'intérieur du bâtiment.

Toutes les autres dispositions de la réglementation continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1170576026

CA17 10 352

Autoriser l'empiètement sur le domaine public d'une aire de stationnement au 5630, rue des Chrysanthèmes, le tout en conformité avec le Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisé, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (RGCA08-10-0007), l'empiètement de 11,5 m² sur le domaine public pour une aire de stationnement pour le bâtiment situé au 5630, rue des Chrysanthèmes, soit le lot 1 094 539 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1170576029

CA17 10 353

Nommer Mme Marie-France Goulet à titre d'agente culturelle à la Division de la culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines à compter du 19 août 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Marie-France Goulet, matricule 351843999, à titre d'agente culturelle à la Division de la culture et des événements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi : 700630 – Poste : 53805), groupe de traitement 2, en période d'essai de cinquante-deux (52) semaines à compter du 19 août 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1175190005

CA17 10 354

Nommer M. Samir Ainas à titre de technicien de projets en environnement et réglementation urbaine à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de six mois à compter du 21 août 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommé M. Samir Ainas, matricule 100062048, à titre de technicien de projets en environnement et réglementation urbaine à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Emploi : 707270 - Poste : 71720), groupe de traitement 9, en période d'essai de six mois à compter du 21 août 2017, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1177420001

CA17 10 355

Nommer M. Daniel Bussières, à titre de chargé de communications à la Division des relations avec les citoyens et des communications de la Direction d'arrondissement, permanent à cet emploi à compter du 14 août 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommé M. Daniel Bussières, matricule 159472000, à titre de chargé de communications à la Division des communications et des relations publiques de la Direction d'arrondissement (Emploi : 406810 - Poste : 71769), groupe de traitement 1, personnel permanent à cet emploi à compter du 14 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1177416005

CA17 10 356

Nommer Mme Marie-Claude Fournier à titre de conseillère en planification à la Direction d'arrondissement, permanente à cet emploi à compter du 15 août 2017.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Marie-Claude Fournier, matricule 100175484, à titre de conseillère en planification à la Direction d'arrondissement (Emploi : 302240 – Poste : 68159), permanente à cet emploi à compter du 15 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1161963004

CA17 10 357

Nommer Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante pour la période du 1^{er} septembre jusqu'à l'assermentation des membres du nouveau Conseil d'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Chantal Rossi, mairesse suppléante pour la période du 1^{er} septembre 2017 jusqu'à l'assermentation des membres du nouveau Conseil d'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1174848016

À 20 h, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Chantal Rossi
Mairesse suppléante d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 septembre 2017.